

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

La commune de CIVRIEUX, représentée par Monsieur Gérard PORRETTI
Loue la SALLE POLYVALENTE communale à :

NOM

PRENOM **Tél :**

ADRESSE :

.....

TYPE DE MANIFESTATION :

Personnes concernées :

- 1) La période de location de la salle est fixée :
du à H au àH
- 2) Le locataire atteste sur l'honneur qu'il ne loue pas la salle pour un ascendant, un descendant ou une autre personne
- 3) Coupure du son et de la musique : à 2 heures du matin.
- 4) Le locataire reconnaît avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur de location et s'engage à le respecter
- 5)

<input type="checkbox"/>	Location de la salle	€
<input type="checkbox"/>	Supplément week-end	€
<input type="checkbox"/>	Location vaisselle	€
<input type="checkbox"/>	Option ménage	€

Le montant total de la location est fixé à €

Un acompte de 25 % du montant de la location, soit € est versé ce jour par chèque à l'ordre du Trésor public.
Au cas où le locataire annulerait ce contrat, la Commune de Civrieux conserverait l'acompte.

- 6) **UN ÉTAT DES LIEUX INITIAL SERA DRESSÉ** avec le représentant de la commune lors de la remise des clés,
Le à la salle des fêtes (à préciser avec la mairie).
Le locataire versera alors une caution par chèque de 300 € et règlera le solde de la location.
- 7) **UN ETAT DES LIEUX APRES UTILISATION** sera dressé avec le représentant de la Commune lors de la restitution des clés le (à préciser avec la mairie).

Le locataire se déclare d'accord avec les conditions du contrat et du règlement intérieur.

Il signe les deux exemplaires de ce contrat et les retourne à la Mairie de Civrieux, accompagnés du chèque d'acompte. Dès réception, la Mairie de Civrieux retournera au locataire un exemplaire dûment signé par le Maire de la Commune de Civrieux.

A le.....

A CIVRIEUX, le.....

COUPURE DU SON ET DE LA MUSIQUE
À 2 HEURES
LU ET APPROUVÉ
(mention manuscrite)

SIGNATURE DU MAIRE

SIGNATURE DU LOCATAIRE